



FICHE TECHNIQUE

Triphala bio en gros – poudre

Nom latin : Mélange de *Terminalia chebula*, *Terminalia bellirica*, *Emblica officinalis*

Identification produit

Dénomination	Triphala bio – poudre
Ingrédients	Amla (<i>Emblica officinalis</i>), Haritaki (<i>Terminalia chebula</i>), Bibhitaki (<i>Terminalia bellirica</i>) – 100 %
Origine	Inde (voir étiquette)
Poids net	1 kg
Poids brut	1 kg
Conditionnement	Au détail, en sachet de 500g, 1kg ou plus
Lot	Voir étiquette
DLUO / DDM	Voir étiquette (minimum 24 mois à compter de la livraison)
Nomenclature douanière	À confirmer
Code douane origine	À préciser si applicable
Conditions de stockage	Endroit frais (< 20 °C), sec (< 65 % HR), à l'abri de la lumière, dans l'emballage d'origine fermé
Allergènes présents	Aucun
Traces possibles	Aucune
OGM	Sans OGM
Ionisation / Irradiation	Produit non irradié
Pesticides	Conforme au règlement (UE) 2018/848 et au seuil BNN de 0,01 mg/kg (2 substances max détectables)
Mycotoxines / PAK	Conforme au règlement (UE) 2023/915
Métaux lourds	Conforme à la réglementation en vigueur
Nanomatériaux	Aucun matériau technique intentionnel
Vegan	Oui

Caractéristiques microbiologiques

Paramètre	Valeur maximale
Flore aérobie totale	$\leq 10^7$ ufc/g
Levures	$\leq 10^5$ ufc/g
Moisissures	$\leq 10^5$ ufc/g
Bacillus cereus	$\leq 10^4$ ufc/g

Escherichia coli	< 10 ² ufc/g
Salmonella	Absence dans 125 g

Caractéristiques physico-chimiques

Paramètre	Valeur
Aspect	Poudre fine, homogène
Couleur	Brun clair
Odeur	Fraîche, typique
Saveur	Caractéristique du mélange
Humidité	≤ 8,0 %
Pureté	≥ 99,95 %
Matériaux végétaux étrangers	≤ 0,05 %

Valeurs nutritionnelles (pour 100 g)

Paramètre	Valeur
Énergie	353 kcal / 1490 kJ
Matières grasses	2,7 g
Dont acides gras saturés	0,5 g
Glucides	65,7 g
Dont sucres	6,4 g
Fibres alimentaires	10,3 g
Protéines	11,2 g
Sel	0,01 g

Processus de fabrication

Étapes
Récolte → Tri → Nettoyage → Séchage → Broyage → Conditionnement

Produit à consommer après chauffage – peut être utilisé seul ou en mélange avec d’autres aliments.

Utilisation prévue

Usage
Complément alimentaire ou ingrédient – destiné à la consommation humaine générale

Informations étiquetage attendues

Informations à mentionner sur l'étiquette
Dénomination du produit
Ingrédients
Origine
Poids net
DLUO / DDM
Numéro de lot
Coordonnées de l'opérateur
Certificat biologique – DE-ÖKO-006

Déclarations complémentaires

Déclaration
Produit conforme aux réglementations européennes en vigueur
Sans OGM, sans irradiation, sans nanomatériaux
Sans allergènes selon la directive 2000/13/CE (Annexe 3a)
Produit soumis à variation naturelle de couleur, odeur et goût
Conditionnement conforme aux règlements (CE) 1935/2004 et (UE) 10/2011
À consommer dans les 24 mois suivant fabrication si conservation optimale

Réglementation applicable

Référence
Règlement (UE) 2018/848 – Production biologique
Règlement (UE) 1169/2011 – Étiquetage
Règlement (UE) 2023/915 – Contaminants
Règlement (CE) 396/2005 – Pesticides
Règlements (CE) 1935/2004 et (UE) 10/2011 – Emballages
Règlements (CE) 1829/2003 et 1830/2003 – OGM

L'île aux épices

58 bld du 8 mai 1945

66660 Port-Vendres – FRANCE

Tél. : +33 (0)4.30.82.78.99

Mail : contact@ileauxepices.com